

Synthèse



Déploiement du volet " Transition agricole, alimentation et forêt" dans le Puy-de-Dôme

PLAN DE RELANCE

AVRIL 2022

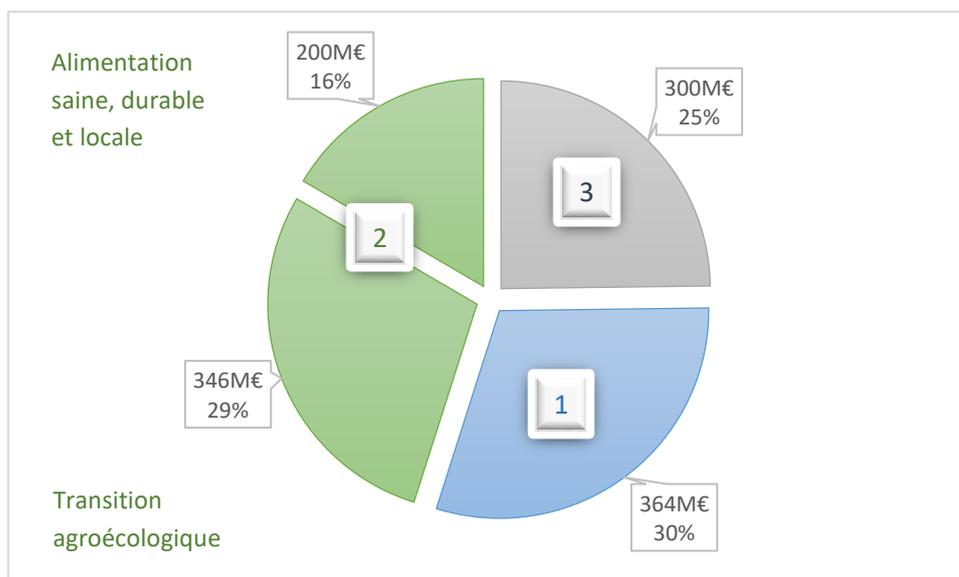


RÉALISÉE PAR
Marlène SION

LE PLAN DE RELANCE VOLET « TRANSITION AGRICOLE, ALIMENTATION ET FORET »

Le plan de France Relance de 100 milliards d'euros, présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020, comporte un volet en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt avec une enveloppe de près de 1,4 milliard d'euros. Il s'articule autour de 3 priorités :

- ⇒ **1** : Reconquérir notre souveraineté alimentaire ;
- ⇒ **2** : Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français ;
- ⇒ **3** : Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique.



Il s'agit d'accompagner les dynamiques territoriales et de favoriser la concrétisation rapide des projets s'inscrivant dans les différentes mesures du plan, au plus près des attentes des citoyens.

Les organismes déconcentrés de l'Etat départemental ont pris en charges les mesures à portée territoriale :

- ◇ Plan en faveur des protéines végétales (mesure 1, volet A : 142 dossiers déposés dans le Puy-de-Dôme et B) ;
- ◇ Plan de modernisation des abattoirs (mesure 2) ;
- ◇ Pacte « biosécurité – bien-être animal » en élevage (mesure 3, volet A : 14 projets inférieurs à 30 000 € et 25 projets supérieurs à 30 000 €) ;

- ◇ Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie (mesure 4, volet B : 12 projets retenus en 2021 et 2022 instruits par la DDPP et volet C) ;
- ◇ Programme « Plantons des haies ! » (mesure 5 : prise en charge de l'animation et de l'accompagnement technique et un soutien à l'investissement par la DDT avec 48 projets instruits) ;
- ◇ Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires (mesure 7 : validation d'un projet dans le département) ;
- ◇ Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés » (mesure 11, volet B : 5 projets instruits) ;
- ◇ Alimentation locale et solidaire (mesure 12, volet B : 4 projets instruits par la DDT) ;
Partenariat Etat/collectivité au service des projets alimentaires territoriaux (mesure 13, volet A : naissance de 3 PAT dans le Puy-de-Dôme et volet B avec 7 projets ont été instruits par la DDT) ;
- ◇ Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes (mesure 14 : validation de 16 projets dans le département) ;
- ◇ Campagne grand sur les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (mesure 14, volet B) ;
- ◇ Prime à la conversion des agroéquipements (mesure 16 : 155 projets retenus concernant des équipements de substitution et des matériels d'épandage d'effluents) ;
- ◇ Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques (mesure 17, volet A : 41 exploitations agricoles ont sollicité des validations des devis et volet B : 1 projet a été retenu dans le Puy-de-Dôme) ;
- ◇ Renouveau forestier (mesure 19 : 111 dossiers ont été instruits par la DDT Puy-de-Dôme) ;
- ◇ Soutien à la filière bois aval (mesure 20, volet B) ;
- ◇ Aides à la filière graines et plants forestiers (mesure 21, volet B).

Cette synthèse a pour objectif de présenter de manière succincte les mesures du volet « Transition agricole, alimentation et forêt », sur lesquelles les services déconcentrés de l'Etat en département se sont particulièrement mobilisés.

SOMMAIRE

Reconquérir notre souveraineté alimentaire :

- ✳ Mesure 1 : Plan en faveur des protéines végétales ;
- ✳ Mesure 3 : Pacte « Biosécurité – Bien-être animal » en élevage ;
- ✳ Mesure 4 : Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie ;

Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français :

- ✳ Mesure 5 : Programme « Plantons des haies ! » ;
- ✳ Mesure 7 : Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires ;
- ✳ Mesure 11 : Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés » ;
- ✳ Mesure 12 : Alimentation locale et solidaire ;
- ✳ Mesure 13 : Partenariats Etat/Collectivité au service des Projets Alimentaires Territoriaux ;
- ✳ Mesure 14 : Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes ;
- ✳ Mesure 16 : Prime à la conversion des agroéquipements ;

Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique :

- ✳ Mesure 17 : Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques ;
- ✳ Mesure 19 : Renouvellement forestier ;

Tableau récapitulatif

Autres mesures du plan de relance volet «Transition, agricole, alimentation et forêt »

Glossaire

Reconquérir notre souveraineté alimentaire

MESURE 1 : PLAN EN FAVEUR DES PROTEINES VEGETALES

Ce plan vise à garantir l'indépendance de la France dans son approvisionnement en protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale.

VOLET A - Investissement en agroéquipements des exploitations agricoles

Aide totale attribuée : 2 743 220 €

Sous-volet A' : sursemis - aide à l'enrichissement de prairies en légumineuses fourragères

Aide totale attribuée : 28 022 €

142 dossiers ont été déposés pour le VOLET A, instruits par FranceAgriMer.

Exemples de matériels financés :

- ◇ séchoir en grange ;
- ◇ faucheuse auto chargeuse à élévateur à peignes ;
- ◇ remorque auto chargeuse ;
- ◇ semoir multi caisson.

VOLET B - Investissement pour la structuration de la filière et investissements aval

Sous-volet B' : soutien à l'investissement pour le développement variétal par la recherche privée

VOLET C - Soutien à la recherche, au développement et à l'innovation

VOLET D - Campagne de communication de et promotion

VOLET E - Accélérateur Bpifrance pour les start-ups et PME des filières des protéines

MESURE 3 : PACTE «BIOSECURITE- BIEN-ETRE ANIMAL» EN ELEVAGE

Cette mesure vise à permettre aux éleveurs d'investir pour renforcer la prévention des maladies animales tout en améliorant les conditions d'élevage au regard du bien-être animal.



VOLET A : Soutien à l'investissement matériel et immatériel pour la biosécurité et le bien-être animal



VOLET B : Soutien à la formation des éleveurs au bien-être animal et à la biosécurité pour la prévention des maladies

Les financements ont pu se réaliser par un adossement du programme PDR Auvergne comprenant un cofinancement du FEADER.



14 projets < à 30 000 €, pour 82 225 € de subventions accordées en 2021.

Exemple : Projet à Verneugeol

Mise en place de cornadis autobloquants anti pendaison pour les génisses, d'un détecteur de chaleur et de 2 distributeurs d'aliments liquide.

Ce projet terminé, s'inscrit dans les investissements du bien-être de la filière bovins : Equipements permettant de limiter les risques de blessures des animaux et une manipulation limitant le stress.



Montant du projet : 12 934 €

Aide attribuée : 3 880 €

25 projets > à 30 000 €, pour 1 539 410 € de subventions accordées en 2021.

Exemple : Projet à St-Hilaire-Les-Monges

Construction de 2 bâtiments avicoles de 400m² chacun pour 8 000 poulets ou 10 400 pintades ou 4 800 canards PEKIN label rouge d'Auvergne.

Ce projet pas encore achevé, s'inscrit dans le bien-être des volailles de chair et la biosécurité : avicole, gibiers à plumes, cunicole.



Montant du projet : 198 017 €

Aide attribuée : 79 207 €

MESURE 4 : PLAN DE SOUTIEN A L'ACCUEIL DES ANIMAUX ABANDONNÉS ET EN FIN DE VIE

Cette mesure a vocation d'améliorer l'accueil des animaux abandonnés, en fin de vie, aider les plus démunis à soigner leurs animaux. Mais aussi, elle vise à soutenir les associations dans la prévention des abandons.

VOLET B : Soutien de projets locaux (soutien d'associations pour les chiens, chats et équidés)



VOLET A : Soutien à la structuration via les têtes de réseau



VOLET C : Soutien aux soins vétérinaires

VOLET D : Création d'un observatoire

En 2021, 4 dossiers ont été retenus dont



- 1 dossier de campagne de stérilisation de chats ;
- 3 dossiers pour l'amélioration de la structure du refuge dont 2 pour des associations d'équidés.

Aide totale attribuée : 150 000 €

En 2022, 8 dossiers ont été retenus dont



- 3 dossiers de campagnes de stérilisation de chats.
- 5 dossiers pour l'amélioration de la structure du refuge dont 2 pour des associations d'équidés.

Aide totale attribuée : 173 657 €

**Accélérer la transition
agroécologique au service d'une
alimentation saine, durable et locale
pour tous les Français**

MESURE 5 :
PROGRAMME : « PLANTONS DES HAIES »

L'objectif national : la plantation de 7000 km de haies et la gestion durable de haies existantes soutenues via un appel à projet

Cette mesure a pour but de soutenir la plantation ou reconstitution des haies bocagères et le développement de l'agroforesterie intra parcellaire afin favoriser la biodiversité, lutter contre l'érosion des sols et améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol.



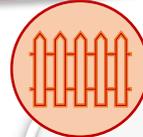
VOLET A : Prise en charge de l'animation et de l'accompagnement technique

La DDT du Puy-de-Dôme a instruit les demandes d'aide accompagnement et animation dans le département afin de susciter des projets de plantation, faciliter le montage et leur réalisation, assurer leur cohérence et leur pérennité.

Montant du financement : 248 528 €

Labellisation de 3 structures agréées pour aider les agriculteurs dans leur projet :

- La chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme ;
- La fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme ;
- CDA/ Mission haies.



VOLET B : Soutien à l'investissement

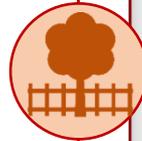
La DDT du Puy-de-Dôme a instruit 48 projets de plantation de haies et d'alignements d'arbres intra parcellaires.

Aide attribuée : 275 532 €
pour 25km de haies

Exemple : Projet porté par le GAEC LES JARDINS DE LA GARENNE

Plantation de haies sur des surfaces agricoles de l'exploitation

Aide attribuée : 2 658 €



Exemple : Projet porté par le GAEC de la VERGNETTE

Plantation de haies sur des surfaces agricoles de l'exploitation

Aide attribuée : 2 686 €



MESURE 7 : PLAN DE STRUCTURATION DES FILIERES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Cette mesure vise à soutenir des projets structurants ou innovants, dans le cadre de démarche collectives ayant pour objectif de générer de la valeur pour l'amont et l'aval. La structuration des filières agroécologiques est soutenue par l'Agence Bio et FranceAgriMer via des appels à projets dédiés.

Validation d'un projet dans le département du Puy-de-Dôme



Exemple : l'association 63 Saveurs avec le projet " Légumes de Limagne "

Structuration collective de la filière légumes dans le département autour d'une plateforme logistique.

Montant du projet : 1 033 000 €

Aide attribuée : 443 000 €

Partenaires : chambres consulaires, Clermont Auvergne Métropole, AUVABIO, FDCUMA, SPF



Le projet "Légumes de Limagne" vise à :

- développer la souveraineté alimentaire du territoire ;
- améliorer les relations entre fournisseurs et distributeurs en développant la contractualisation ;
- développer la solidarité entre puydinois ;
- développer l'emploi agricole ;
- améliorer l'offre en légumes locaux...

MESURE 11 : INITIATIVE « AGRICULTURE URBAINE ET JARDINS PARTAGES »

Cette mesure a vocation à multiplier par 5 les jardins partagés sur le territoire en particulier en zone péri-urbaine et urbaine, en finançant les dépenses d'investissement permettant d'étendre ce type de surface et d'améliorer les structures existantes par l'installation de nouveaux matériels.



VOLET A

Contribution au dispositif de l'ANRU

Appel à projets "quartiers fertiles", 1 seul projet a été retenu sur le département :

Projet sur le quartier des Vergnes

- création d'une filière économique alimentaire complète (source d'emploi local, opportunités de métiers, lieux de partage) ;
- des formes d'agriculture urbaine complète ;
- vocation pédagogique et désensibilisation ;
- intéresser, impliquer et mobiliser les habitants.

Montant du projet : 840 000 €

Aide attribuée : 460 600 €



VOLET B

Création et développement de jardins partagés ou collectifs

La DDT du Puy-de-Dôme instruit 5 projets en 2021

Aide totale attribuée : 229 858 €

Exemple : projet de la mairie de Thiers "Echo du jardin"

Aménagement d'un jardin partagé sur le site du Moutier. Mise en place d'une salle d'activité, une cuisine et un atelier de transformation des aliments dans 3 conteneurs d'occasion.

Montant du projet : 42 960 €

Aide attribuée : 17 900 €

Exemple : projet de la fédération du secours populaire français du Puy de Dôme "Jardin expérimental du SPF : atelier d'insertion et maraîchage solidaire"

Développer l'activité maraîchage en proposant des activités ludiques aux personnes accueillies en ayant pour finalité la mise en place d'un circuit fermé alimentant le libre-service.

Montant du projet : 130 000 €

Aide attribuée : 68 750 €

MESURE 12 : ALIMENTATION LOCALE ET SOLIDAIRE : Opération « paniers fraîcheurs »

Cette mesure vise à soutenir les initiatives des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, engagés dans l'accès à l'alimentation de qualités aux personnes qui en sont éloignées que ce soit au niveau national ou local.



VOLET A

Soutien de projets nationaux
des têtes de réseaux



VOLET B

Soutien de projets locaux

La DDT du Puy-de-Dôme a instruit 4 projets
en 2021.

Aide totale attribuée : 61 553 €



Exemple : projet de LES P'TITS
LEG'HUUMM « Installation d'un
distributeur automatique de produits
locaux »

Montant du projet : 55 664 €

Aide attribuée : 24 962 €



Exemple : projet de Aux délices de la
ferme Ardéchoise « Création d'un
magasin de producteurs »

Montant du projet : 128 128 €

Aide attribuée : 17 208 €

MESURE 13 : PARTENARIAT ETAT/COLLECTIVITES AU SERVICE DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

L'objectif national de cette mesure : au moins un PAT dans chaque département d'ici 2022. Les PAT sont un outil essentiel pour promouvoir les initiatives territoriales qui ambitionnent de relocaliser l'agriculture et l'alimentation durable dans les territoires.

VOLET A : Soutien à la création de PAT émergents

La DDT du Puy-de-Dôme a accompagné l'émergence de 3 PAT dans le département. Certains crédits ont été engagés pour l'animation du PAT Grand Clermont - PNR Livradois-Forez.

Aide totale attribuée : 280 000 €



Le PAT du MASSIF DU SANCY, le PAT SMAD DES COMBRAILLES et le PAT AGGLO PAYS D'ISSOIRE.

Ces 2 projets sont engagés dans l'axe 1.2 : Investissement matériels et/ou immatériels s'inscrivant dans le cadre d'une coopération entre acteurs locaux en vue de structurer des filières alimentaires à l'échelle du territoire.

VOLET B : Soutien aux investissements matériels et immatériels constitutif d'un PAT labellisé ou s'inscrivant dans un PAT en cours de labellisation

La DDT du Puy-de-Dôme instruit 7 projets s'inscrivant dans les PAT en 2021.

Aide totale attribuée : 792 074 €



Exemple : projet du PAT Grand Clermont - PNT Livradois Forez "Ferme de Sarliève"

Nourrir, expérimenter et reconnecter pour a transition agricole et alimentaire

Montant du projet : 158 342 €

Aide attribuée : 126 674 €



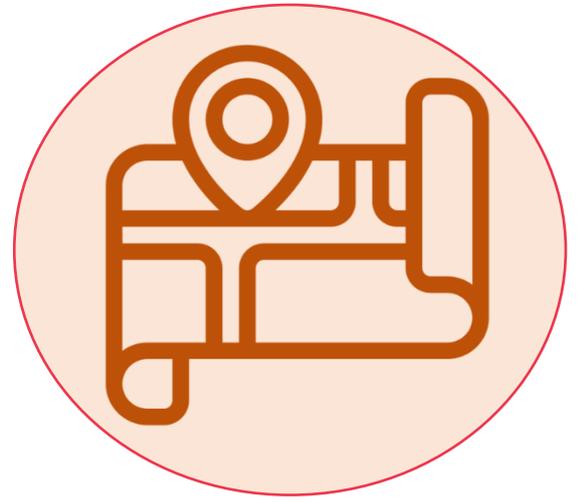
Exemple : projet du PAT AGGLO PAYS D'ISSOIRE "Paysanne rit"

Création d'un magasin de producteurs à Issoire

Montant du projet : 100 673 €

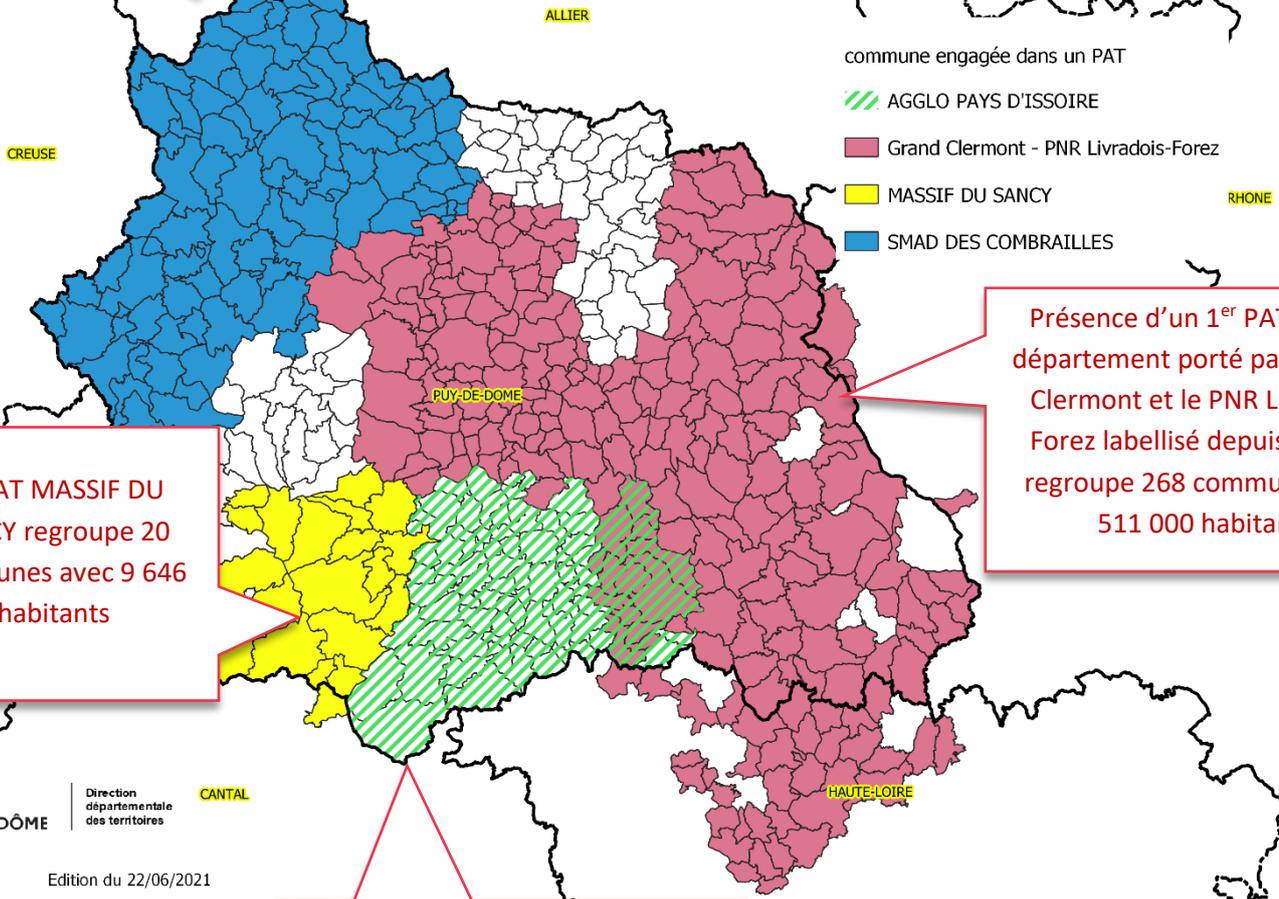
Aide attribuée : 40 509 €

Cartographie illustrant le VOLET A : Soutien à la création de PAT émergents



Le PAT SMAD DES COMBRAILLES regroupe 99 communes avec 47 671 habitants.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DANS LE PUY-DE-DÔME



Présence d'un 1^{er} PAT dans le département porté par le Grand Clermont et le PNR Livradois-Forez labellisé depuis 2017. Il regroupe 268 communes avec 511 000 habitants

Le PAT MASSIF DU SANCY regroupe 20 communes avec 9 646 habitants

Le PAT AGGLO PAYS D'ISSOIRE regroupe 88 communes avec 56 671 habitants

MESURE 14 : PLAN DE SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES DES PETITES COMMUNES

L'objectif de cette mesure est de soutenir les cantines scolaires des petites communes en les aidant sur leurs projets d'investissement nécessaires à l'application de la loi Egalim. Cette mesure est répartie en trois volets :

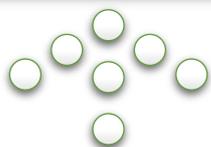
- soutien à l'investissement en matériel pour stocker et cuisiner des produits frais ;
- financement d'investissements immatériels ;
- prestations intellectuelles.

Loi Egalim : Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et limiter le plastique

La DDT du Puy-de-Dôme a validé des projets dans 16 petites communes.

Montant d'investissement : 167 993 €

Aide totale attribuée : 125 842 €

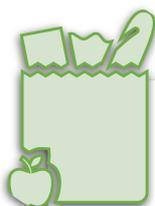


Exemple : commune de Les Martres de Veyre

Projet comportant plusieurs matériels pour le traitement des produits frais et diversifier les sources de protéines, pour lutter contre le gaspillage alimentaire et matériels de substitution au plastique.

Montant du projet : 50 362 €

Aide attribuée : 23 400 €



Exemple : commune de Lezoux

Projet comportant plusieurs matériels pour le traitement des produits frais et diversifier les sources de protéines et pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Montant du projet : 9 241 €

Aide attribuée : 9 241 €

MESURE 16 : PRIME A LA CONVERSION DES AGROEQUIPEMENTS

L'objectif de cette mesure est de réduire l'usage des intrants et des dérives de produits phytopharmaceutiques au travers de l'investissement technologique mais aussi, de rendre l'agriculture française plus moderne et compétitive.

Dans le Puy-de-Dôme 271 dossiers ont été déposés et 155 ont été retenus, instruits par FranceAgriMer.

Aides demandées : 3 127 395 €

Aide totale retenue pour l'ensemble des projets : 1 407 178 €



64% pour des équipements de substitution, exemple :

- ◇ Matériel de broyage ;
- ◇ Matériel de gestion de l'enherbement, matériel de travail de sol ;
- ◇ Matériel de traitement ;
- ◇ Matériel de prophylaxie...



36% pour des matériels d'épandage d'effluents, exemple :

- ◇ Epandeur à fumier de précision ;
- ◇ Enfouisseur de lisier à dents ou disques ;
- ◇ Matériel permettant l'enfouissement des apports conjointement aux épandages.

Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique

MESURE 17 : AIDE AUX INVESTISSEMENTS DE PROTECTION FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

Cette mesure vise à améliorer la résilience individuelle des agriculteurs face aux aléas climatiques dont la fréquence augmente. Mais aussi, accompagner les agriculteurs dans la mise en place de projets de gestion de la ressource en eau s'intégrant dans un cadre collectif.

VOLET A : Aide individuelles aux agriculteurs dans l'acquisition d'équipements de lutte contre les aléas climatiques



41 exploitations agricoles ont sollicité des demandes de validation de devis.
Montant d'investissement : 686 850 €
Aide totale attribuée : 520 000 €

Matériaux subventionnés sur ces exploitations :

- 20 cuves, stockages, citernes ;
- 13 sondes capacitatives ;
- 8 irrigations gouttes à gouttes ;
- 6 Programmeurs d'arrosage / télégestion de l'irrigation...



VOLET B : Aides aux projets liés à la gestion de l'eau et s'intégrant dans un cadre collectif



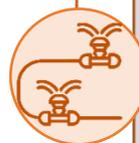
1 seul projet a été retenu dans le département

Projet par l'ASA des MADELEINES

Amélioration énergétique du réseau d'irrigation dans l'Allier

Un avenant a été réalisé par la DDT, ce qui a permis de compléter un engagement de crédit de 208 000 €

Montant du projet : 520 000 €



Variateur



Bassin de stockage

MESURE 19 : RENOUVELLEMENT FORESTIER

L'objectif national : planter 45 000 hectares de forêts qui permettront de capter 150 000 tonnes de CO₂ supplémentaires chaque année.

Cette mesure a vocation d'augmenter les surfaces plantées, de régénérer les forêts existantes et reconstituer celles qui ont dé péri.

VOLET A : Investissement pour l'amélioration des peuplements forestiers pauvres



VOLET B : Investissements pour des peuplements sinistrés par des phénomènes biotiques



VOLET C : Investissements pour l'adaptation des peuplements forestiers identifiés comme vulnérable face au changement climatique



4 types d'opérations peuvent être mise en place :

- déboisement et replantation ;
- transformation de la plantation par enrichissement ;
- favoriser les essences existantes ;
- pas de plantation, travaux sylvicoles pour favoriser la régénération naturelle.

Dans le Puy-de-Dôme 111 dossiers ont été engagés pour un montant de travaux de 3,163 M€ et un montant d'aide de 2,075 M€.



Exemple : Projet par la commune d'Orcine concernant les volets B et C

Opération : Transformation de la plantation par enrichissement.

Montant du projet : 50 500 €

Aide attribuée : 35 720 €

TABLEAU RECAPITULATIF

Numéro	Mesure	Enveloppe nationale	Montant investissement	Aide retenue
1	Plan en faveur des protéines végétales	Volet A : 20M€ Volet B : 55M€ Volet C,D,E : 25M€	Volet A : 2 923 801 € Volet A' : 31 468 €	Volet A : 1 339 001 € Volet A' : 5 606 €
3	Pacte "Biosécurité-bien-être animal" en élevage	Volet A : 98M€ Volet B : 2M€	Volet A : 4 721 081 €	Volet A : 1 621 634 €
4	Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	Volet A : 1M€ Volet B : 14M€ Volet C : 4,5M€ Volet D : 0,5M€	Volet B : 312 757 €	Volet B : 312 757 €
5	Programme " Plantons des haies !"	50M€	Volet A : 248 528 € Volet B : 275 532 €	Volet A : 248 528 € Volet B : 275 532 €
7	Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires	50M€	1 033 000 €	443 000 €
11	Initiative "Agriculture urbaine et jardins partagés"	Volet A : 13M€ Volet B : 17M€	Volet A : 840 000 € Volet B : 553 505 €	Volet A : 460 000 € Volet B : 229 858 €
12	Alimentation locale et solidaire	Volet A : 6M€ Volet B : 24M€	Volet B : 352 131 €	Volet B : 61 553 €
13	Partenariat Etat/collectivité au service des Projets Alimentaires Territoriaux	Volet A : 3M€ Volet B : 77M€	Volet A : 606 332 € Volet B : 1 378 756 €	Volet A : 280 000 € Volet B : 792 074 €
14	Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	50M€	167 993 €	125 842 €
16	Prime à la conversion des agroéquipements	135M€	3 127 395 €	1 407 178 €
17	Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques	Volet A : 70M€ Volet B : 30M€	Volet A : 686 850 € Volet B : 520 000 €	Volet A : 520 000 € Volet B : 208 000 €
19	Renouvellement forestier	155M€	3 163 000 €	2 075 000 €
Total		1 200M€	20 942 129 €	10 405 563 €

AUTRES MESURES DU VOLET « Transition, agricole, alimentation et forêt »

MESURE 2 : PLAN DE MODERNISATION DES ABATTOIRS

Amélioration de la protection animale et du respect des réglementations sanitaire et environnementale, des conditions de travail des opérateurs et de moderniser les outils d'abattage et de première transformation et amélioration de la compétitivité des entreprises.

MESURE 6 : BON « DIAGNOSTIC CARBONE »

Incitation des agriculteurs nouvellement installés à mettre en place des pratiques agroécologiques dès leur installation, au travers d'un dispositif administrativement simple et financièrement attractif. La mesure 6 accompagne le Label bas-carbone sur son développement dans l'agriculture.

MESURE 8 : RENFORCEMENT DU FONDS AVENIR BIO

Soutien aux projets de structuration des filières de l'agriculture biologique pour : développer l'offre en produits issus de l'agriculture biologique, favoriser les économies d'échelle et sécuriser les débouchés des producteurs et les approvisionnements des transformateurs et des distributeurs.

MESURE 9 : APPUI AUX ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Renforcement des capacités de négociation des organisations de producteurs et assure l'équitable répartition de la valeur entre les acteurs agroalimentaires en particulier la rémunération des producteurs.

MESURE 10 : CREDIT D'IMPOT POUR LA CERTIFICATION HVE

Promotion et accompagnement de la performance environnementale et développement de l'agriculture certifiée HVE, et plus largement de la transition agroécologique.

MESURE 15 : CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES METIERS DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Promotion de la richesses des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, des paysages et de la forêt en revalorisant les métiers de l'agriculture, faisant évoluer l'image du secteur agricole, montrant la diversité et le potentiel des débouchés et mettant en valeur les formations menant à ces métiers.

MESURE 18 : ACCELERATEUR POUR LES ENTREPRENEURS D'AGROEQUIPEMENT ET DE BIOCONTROLE

Accompagnement des concepteurs et des fabricants de matériels pour accélérer le développement de l'offre nationale et soutient au développement des petites et moyennes entreprises du secteur de l'agroéquipement et du biocontrôle.

MESURE 20 : SOUTIEN A LA FILIERE BOIS AVAL

Aide au développement des industries de transformation du bois et accroissement de leur compétitivité, modernisation de la 1^{ère} et 2nd transformation du bois, valorisation du bois français et limitation du déficit commercial de la filière bois et, pour finir, soutient au développement du bois d'œuvre et de la construction bois.

MESURE 21 : AIDES A LA FILIERE GRAINES ET PLANTS

Soutient à la filière graines et plants pour améliorer ses capacités de production pour approvisionner les chantiers de plantation et préparation de la qualité et de la quantité de la ressource future en graines

MESURE 22 : DEVELOPPEMENT DE LA COUVERTURE LIDAR

Elaboration d'une cartographie à haute densité des zones à enjeux forestiers pour acquérir une connaissance très fine des peuplements forestiers, prévenir les risques, améliorer la desserte et moderniser le métier de forestier.

GLOSSAIRE

FEADER (cf Mesure 7 p) : fonds européen agricole pour le développement rural

PDR (cf Mesure 3 p) : programme de développement rural

GAEC (cf Mesure 5 p) : groupement agricole d'exploitation en commun

ANRU (cf Mesure 11 p) : agence national pour la rénovation urbaine

PAT (cf Mesure 13 p) : projet alimentaire territorial

SMAD (cf Mesure 13 p) : syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles

PNR (cf Mesure 13 p) : parc naturel régional

CUMA (cf Mesure 7 p) : coopérative d'utilisation de matériel agricole

SPF (cf Mesure 7 p) : secours populaire français

HVE (cf Mesure 10 p) : haute valeur environnementale

LiDAR (cf Mesure 22 p) : light detection and ranging ou "laser aéroporté"